

MÉMOIRE
concernant la future Politique de la vie nocturne
de la Ville de Montréal

Collectif pour la modernisation de la réglementation relative aux
permis d'alcool, à la nudité et à la sexualité

2024-03-22

Présentation des auteurices

Le collectif

- Désirée Duchesne : organisatrice communautaire impliquée dans la réduction des méfaits au sein de LASIS.
- Valentin Pham : organisateur d'événements (festival, soirée) depuis 2018, artiste de la scène alternative depuis 2020
- Bruno Laprade : promoteur d'événements, représentant communautaire
- Jean-Philippe Ung : promoteur d'événements, artiste DJ
- A.L., organisateur d'événements privés contenant des LASIS

Contact pour le mémoire

Valentin Pham (il/lui)

valentin.phm@gmail.com

Position générale

Notre postulat est le suivant : Nous estimons qu'en contexte festif entre personnes majeures, informées et consentantes, il devrait être permis, dans un cadre défini et sécuritaire, d'organiser des événements servant de l'alcool et autorisant la présence de nudité et/ou de sexualité. Cette permission doit être évidemment encadrée et les récipiendaires de l'autorisation doivent mettre en place un certain nombre de mesures afin de s'assurer du consentement de toutes les personnes avant et pendant l'événement et la sécurité des personnes, dans le respect des principes de la réduction des méfaits par la distribution de matériel de prévention, des personnes dédiées sobres sur place pour encadrer.

Ce changement de réglementation permettrait non seulement de cultiver l'image de marque de Montréal comme ville ouverte mais également de stimuler une partie de la scène alternative.

Cela passe par :

1. la reconnaissance et l'encadrement de Lieux avec Sexe-In-Situ (LASIS). LASIS se veut une traduction du mot-valise SOPV (Sex on premises venue), utilisé dans le contexte anglo-saxon, notamment en Angleterre et en Australie. Les Lieux Avec Sexe-In-Situ comprennent généralement les « sex clubs », les "backrooms", les saunas, et les autres lieux commerciaux où la clientèle paie à l'entrée et peut avoir du sexe avec d'autres personnes, mais comprend également des espaces éphémères tout aussi réfléchis et encadrés. Ceux-ci sont des lieux de socialisation et d'émancipation.

2. La modernisation de la réglementation concernant la cohabitation du permis d'alcool et permis de nudité et de sexualité en milieu festif. De nombreuses zones grises et des visions moralisatrices passéistes empêchent le développement de ces lieux alors qu'ils existent à travers le monde ou même dans d'autres provinces canadiennes.
3. L'investissement dans les ressources de réduction des méfaits en milieu festif et la protection des lieux et promoteur-ices d'événements.

La proposition du collectif vise à établir un équilibre entre la liberté individuelle, le dynamisme économique et la santé publique, en plaidant pour un cadre réglementaire novateur et progressiste pour les LASIS. L'implémentation dans les politiques de réflexions sur la sexualité en milieu festif et la mise en œuvre d'un projet pilote seraient les premiers pas vers la création d'une politique durable et sécuritaire, favorisant une vie nocturne festive, sûre et inclusive à Montréal.

Recommandations

Il est de l'avis de notre collectif que la politique de la vie nocturne de la Ville de Montréal doit se pencher sur les Lieux avec Sexe-In-Situ (LASIS) en avançant :

1. Le développement d'un permis temporaire simple et abordable pour les promoteur-ices et espaces qui permettent des évènements publics festifs servant de l'alcool et incluant la nudité et/ou la sexualité;
2. La mise en place d'un projet pilote pour démontrer la faisabilité d'un encadrement légal et/ou réglementaire raisonnable, progressif et sécuritaire pour l'établissement de normes et de pratiques favorisant le consentement et l'empouvoirement (autonomie des personnes pour prendre en charge leur besoins) de toutes dans le milieu festif;
3. La reconnaissance des LASIS dans les politiques de santé publique et de la vie nocturne par la Ville de Montréal et ses parties prenantes;
4. Finalement, l'investissement financier dans la réduction des méfaits par les instances municipales vis-à-vis de la vie nocturne, en comprenant les enjeux de consentement et de sexualité, ainsi que les LASIS

Introduction

La vie nocturne montréalaise, connue pour sa diversité et sa créativité, fut organisée par la définition des « bonnes mœurs » ce qui a influencé la manière dont les Lieux avec Sexe-In-Situ (LASIS) ont été perçus et réglementés au fil du temps.

Par exemple, de nombreuses dispositions du code criminel ont été utilisées jusque dans les années 1990 pour justifier des descentes policières dans les espaces LGBTQ+. Certaines de ces descentes, comme celle du Truxx en 1977 ou celle du KOX en 1994, ont mené à des mobilisations face à l'injustice de ces arrestations pour des « crimes sans victime ». ¹

En 2005, un tournant s'est produit avec la décision de la Cour suprême du Canada concernant la décriminalisation de la sexualité dans les clubs échangistes de Montréal. Cette décision a établi le fait que ces lieux ne pouvaient être considérés comme des « maisons de débauche ». La reconnaissance légale a ouvert la voie à une nouvelle perspective sur les LASIS, sans toutefois régulariser la situation. Plusieurs propriétaires de bars ont d'ailleurs noté la zone grise entourant ces nouvelles possibilités. ²

Malgré cette avancée contextuelle au niveau fédéral, les LASIS font face à des défis en matière de réglementation et de soutien de la part des autorités municipales et provinciales. Aujourd'hui, de nombreuses problématiques persistent quant à la manière dont ces lieux sont réglementés et soutenus par la Ville de Montréal³, alors que de nombreuses grandes villes, telles que Berlin, Toronto et New York, ont adopté des approches proactives sur le sujet. En effet, on peut lire à l'article 24.1 de la Loi sur les permis d'alcool, alinéa c), que pour la délivrance d'un permis, la Régie doit tenir compte de « [...] gestes ou actes à caractère sexuel de nature à troubler la paix et la sollicitation y relative. »⁴ Ce sont ces quelques mots qui entretiennent un flou autour de la tenue de LASIS dans des endroits qui tiennent un permis d'alcool.

La législation québécoise sur l'alcool est donc limitante en ce sens, si on la compare à d'autres provinces comme l'Ontario, où des espaces de sexualité vendant de l'alcool sont permis.

Des organisations communautaires bien ancrées, de même que des institutions de santé montréalaises, sont déjà engagées depuis longtemps et travaillent avec les promoteur-ices pour promouvoir des environnements nocturnes sûrs, et faire de la prévention et de la réduction des méfaits.

La Ville de Montréal semble tantôt avoir une attitude plutôt passive, d'autres fois répressive, à l'égard de beaucoup d'événements de la vie nocturne. Les défis liés aux conséquences

¹Tremblay, M.-E. (animatrice). (2022). *Le Village: meurtres, combats, fierté* [balado audio]. Société Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/9752/village-gai-meurtres-combats-fierté?>

² *Bientôt d'autres sexclubs dans le Village ?*, Fugues, 21 mars 2007 - En ligne : <https://www.fugues.com/2014/01/30/bientot-dautres-sexclubs-dans-le-village/>

³ *Charte de la Ville de Montréal*, RLRQ, C-11.4 Article 64, Annexe C. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-11.4>

⁴ *Loi sur les permis d'alcool*, RLRQ, c.P-9.1 <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-9.1>

administratives et financières des promoteur·ices intégrant des LASIS et aux pressions exercées sur les établissements autorisés à vendre de l'alcool, qui risquent la suspension ou la révocation de leur permis pour avoir organisé de telles soirées, rendent difficile la mise en place de pratiques vertueuses.

En conséquence, les promoteur·ices souhaitant intégrer des LASIS peinent à trouver des espaces adaptés en raison de l'incertitude entourant la législation sur les pratiques sexuelles, ce qui les pousse à se tourner vers des lieux peu réglementés ou non encadrés pour leurs événements. Ces lieux précaires sont très souvent éphémères, ce qui entrave les investissements à long terme pour les améliorer. De plus, les efforts nécessaires pour rendre ces lieux utilisables peuvent parfois détourner l'attention des promoteur·ices de la mise en place de pratiques optimales en termes d'aménagement, de programmation et de sécurité. Les promoteur·ices sont dépendant·es d'une réglementation sur les permis d'alcool flou, dont l'interprétation a mené mainte fois à des dérives répressives, particulièrement envers les communautés marginalisées montréalaises.

Contenu de l'argumentaire

En tant que collectif de promoteur·ices de LASIS de milieux diversifiés, notamment d'hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HARSAH), d'hommes gais et bisexuels, personnes trans, queer, échangistes et BDSM, nous soutenons que la consultation publique de la ville sur la politique de la vie nocturne est une opportunité pour adresser les aménagements et les actualisations qui peuvent être apportées. Nous souhaitons souligner l'importance de la variété d'événements alternatifs, émergent et de la place des LASIS, dans la vitalité même de la vie nocturne montréalaise.

Argument 1 : développement de l'image de marque de la Ville de Montréal

Les composants pour développer une scène nocturne riche et innovante sont multiples et les exemples sur lesquels la Ville de Montréal se repose dans ses objectifs (Berlin, Amsterdam, Sydney) ont un dénominateur commun : l'existence de lieux festifs servant de l'alcool et permettant de la nudité et de la sexualité. Bien que la seule existence de tels lieux ne suffit pas en soit à développer une offre festive, elle participe largement à développer l'image d'ouverture d'une ville, stimule l'émergence de scènes alternatives et ainsi renforce la proposition événementielle tout en respectant des politiques inclusives, créatives et sécuritaires.

Pour prendre l'exemple de la scène nocturne berlinoise, bien que cette dernière ne repose pas entièrement sur la liberté offerte aux lieux d'organiser des événements où cohabitent alcool et sexualité de manière sécuritaire, Berlin est connu pour son ouverture, qui repose davantage sur les besoins des personnes responsables et autonomes, que sur un jugement puritain des pratiques administratives. Évidemment, même si plusieurs éléments culturels sont à adapter

par rapport aux grandes villes européennes, plusieurs modèles d'encadrement et d'accompagnement sont possibles pour maintenir des espaces sécuritaires. À l'extérieur de l'Europe, la Nouvelle-Galle-du-Sud (New South Wales) en Australie offre un cadre réglementaire clair qui pourrait intéresser la Ville de Montréal, où l'obtention d'un permis de LASIS comprend entre autres la distribution de matériel de protection sexuelle et le renforcement, mais aussi des règles entourant le zonage et l'urbanisme.⁵ Leurs organisations offrent, entre autres, des guides pour leurs organisateurs et participants.⁶

Montréal a toujours eu une image avant-gardiste, alternative et festive en Amérique du nord. Nous sommes convaincus des gains pour la ville d'intégrer la reconnaissance et la protection de ces espaces dans l'image de marque. Bien que l'existence de tels lieux puisse sembler accessoire et niche, ce simple changement est un investissement stratégique et a un impact considérable sur l'image progressive d'une vie nocturne et sa notoriété.

Argument 2 : contexte historique et cadre réglementaire

Alors que plusieurs villes réputées pour leur vitalité nocturne ont réfléchi dès les années 90 à la question des LASIS pour permettre de lutter efficacement contre le VIH/SIDA en offrant des lieux adaptés aux besoins d'émancipation des communautés affectées et plus largement avoir une approche de santé sociale et globale, la Ville de Montréal n'a pas modernisé son cadre législatif et réglementaire.

Comme nous l'avons mentionné dans le contexte de ce présent mémoire, nous révélons des lacunes considérables qui entravent le développement des LASIS à Montréal. L'histoire législative et réglementaire, souvent marquée par des normes morales obsolètes et réductrices, nécessite une réévaluation approfondie. En étant proactive sur le sujet, la ville peut mieux répondre aux besoins changeants de ses publics, tout en respectant les droits individuels et la diversité culturelle.

La répression historique, souvent motivée par des perceptions conservatrices et judéo-chrétiennes, a laissé des cicatrices sur la scène festive de Montréal mais aussi pour plusieurs communautés marginalisées. Il est crucial de reconnaître ces impacts passés afin de construire un avenir législatif plus inclusif et équitable. Cela passe par une révision de la réglementation avec des termes clairs et non équivoque, une posture ouverte et proactive sur la création d'un permis temporaire compatible avec l'obtention d'un permis d'alcool. Celui-ci serait délivré par la ville sous différentes conditions assurant la sécurité du public et des lieux accueillant ces événements.

⁵Les règles d'ouverture et d'exploitation d'un lieu de sexe sur site en Nouvelle-Galles du Sud;

<https://www.mondaq.com/australia/construction--planning/1334350/the-rules-for-opening-and-operating-a-sex-on-premises-venue-in-nsw#:~:text=Venues%20are%20obligated%20to%20be,agreeing%20to%20a%20sexual%20act.>

⁶PLAY ZONE - Sex on premises venue code of practice ;

https://www.acon.org.au/wp-content/uploads/2015/11/Play-Zone_SOPV-code-of-practice_A5-booklet_web.pdf?fbclid=IwAR2SMRZ6jqRZti1aF1kVjA1DqEVXphOFXRO3lxIQdxriaXD-u_9600XkJK

Argument 3 : reconnaissance de la réduction des méfaits et du support au travail existant

Les LASIS sont développés de manière réfléchiée dans la scène underground, privilégiant une culture du consentement et de sécurité grâce à une responsabilisation collective basée sur le respect de l'autre et la présence d'organismes communautaires, d'organismes de la santé et d'organisations de prévention et d'intervention contre les agressions sexuelles en milieu festif. Nous pouvons prendre l'exemple montréalais du programme Kontak, programme qui allait dans les LASIS pour offrir des services de réduction des méfaits. De son côté, l'organisme communautaire RÉZO est présent dans les saunas depuis plus de 10 ans, et dans d'autres soirées festives, pour y offrir du dépistage et/ou de l'intervention en réduction des méfaits. Les LASIS pourraient être des lieux importants pour de futures campagnes de santé publique⁷. Toutefois, sans financement et support institutionnel stable, la plupart des promoteur-ices de LASIS ont développé des pratiques à la hauteur des ressources disponibles. Par exemple, les lieux comme des donjons au sein de la communauté BDSM permettent d'expérimenter de façon supervisée par des responsables reconnus par le LASIS, ces personnes sont identifiées par un signe distinctif facile à repérer. Cela permet d'assurer la sécurité et le consentement des personnes. Le fait de se rencontrer dans un LASIS permet ainsi de développer des pratiques solides de support, d'écoute et de consentement, supportées par le milieu.

Étant obligés de jouer à la marge de la loi, dans des espaces et des conditions précaires, les promoteur-ices de LASIS proposent quand même des façons de faire novatrice axées sur la réduction des méfaits et tournées vers la santé publique. En les reconnaissant, Montréal renforcerait ces mesures préventives. L'ensemble de la vie nocturne devrait bénéficier de la réduction des méfaits, ce qui n'est pas possible avec le financement restreint actuel dans ce secteur. En effet, la formation du personnel, la distribution de matériel de protection et l'accès à des services de santé adaptés sont des éléments essentiels pour garantir une vie nocturne sécuritaire et saine.

La santé publique pourrait aussi y voir une opportunité de prévention et de dépistage sur le terrain. L'idée peut sembler contre instinctive, mais de nombreux exemples documentés nous montre que les LASIS bien encadrés peuvent être un endroit stratégique pour offrir du dépistage pour le VIH et autres ITSS directement sur place, ainsi que de l'éducation de premier niveau, pour une clientèle qui consulte moins les milieux médicaux traditionnels.⁸ De nombreuses études montrent aussi l'ouverture des gens qui fréquentent les LASIS à être en contact avec des professionnels de la santé durant la tenue d'événement, et nous laisse croire que ces efforts seraient efficaces pour diminuer la transmission du VIH ou autres infections transmises sexuellement ou par le sang.⁹¹⁰

⁷ Phillips TR, Fairley CK, Bradshaw CS, Hocking JS, Choi EPH, Ong JJ, Tabesh M, Maddaford K, Chow EPF. *Brief Report: Group Sex Among Men Who Have Sex With Men in the Era of PrEP: A Cross-Sectional Study*. J Acquir Immune Defic Syndr. Février 2021

⁸ Ooi C, Donovan B, Lewis DA. *Cross-sectional study of sexual behaviour and health of gay and bisexual men in suburban Sydney, New South Wales, Australia: contrasts between sex venue and clinic attendees*. Sex Health. Juillet 2021

⁹ Mullens AB, Daken K, Lemoire J, Brownlow C, Driver G, Gow J. *HIV Point of Care Testing (PoCT) at Late-Night Sex on Premises Venues (SOPV) for Gay and Bisexual Men and Other Men Who Have Sex with Men (GBMSM): A Mixed Methods Analysis*. AIDS Behav. Février 2020

¹⁰ Lankowski A, Sánchez H, Hidalgo J, Cabello R, Duerr A. *Sex-on-premise venues, associated risk behaviors, and attitudes toward venue-based HIV testing among men who have sex with men in Lima, Perú*. BMC Public Health. Avril 2020

Conclusion

En conclusion, l'argumentation en faveur d'une réforme législative / réglementaire à Montréal doit se concentrer sur la modernisation des lois, l'adoption de pratiques de réduction des méfaits et la valorisation de l'identité festive de Montréal en reconnaissant et protégeant les LASIS. En adoptant une approche inclusive, Montréal peut créer un environnement réglementaire et festif propice à l'épanouissement individuel, la sécurité et la santé collective, tout en contribuant positivement à son attractivité économique et touristique. Pour les raisons mentionnées, il est recommandé que la Ville de Montréal intègre les éléments suivant :

1. Le développement d'un permis temporaire simple et abordable pour les promoteur·ices et espaces qui permettent des évènements publics festifs servant de l'alcool et incluant la nudité et/ou la sexualité;
2. La mise en place d'un projet pilote pour démontrer la faisabilité d'un encadrement légal et/ou réglementaire raisonnable, progressif et sécuritaire pour l'établissement de normes et de pratiques favorisant le consentement et l'empouvoirement (autonomie des personnes pour prendre en charge leur besoins) de toutes dans le milieu festif;
3. La reconnaissance des LASIS dans les politiques de santé publique et de la vie nocturne par la Ville de Montréal et ses parties prenantes;
4. Finalement, l'investissement financier dans la réduction des méfaits par les instances municipales vis-à-vis de la vie nocturne, en comprenant les enjeux de consentement et de sexualité, ainsi que les LASIS.